

SECRET : N° 79/455 du 9/03/79
portant nomination des Magistrats.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

V I S A S

-Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;

D.B.

Vu la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la magistrature ;
Vu le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi
42/61 du 20 Juin 1961 susvisée ;

Vu le décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime de rémunérations des fonctionnaires :

Vu l'ordonnance 63/10 du 6 Novembre 1963 fixant l'organisation judiciaire et la compétence des juridictions :

Vu le décret 67/50 du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitution de carrière et reclassement ;

C. F.

Vu le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif au statut de la magistrature :

Vu le décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement :

Vu le décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres :

Le Conseil Supérieur de la Magistrature entendu :

SECRET :
- - - - -

ARTICLE 1ER : Les Magistrats dont les noms suivent reçoivent les nominations suivantes :

- MM - GABOU Alexis, précédemment Doyen des Juges à la Cour Suprême est nommé Procureur Général près la Cour Suprême en remplacement de Monsieur GANGA-ZANDZOU Jean appelé à d'autres fonctions.
- LENGA Placide, précédemment Avocat Général près la Cour d'Appel est nommé Procureur Général près la Cour d'Appel en remplacement de Monsieur MOUELE André appelé à d'autres fonctions.
- MONGO-ANTICHOVIN Jean, précédemment Substitut Général près la Cour d'Appel est nommé Avocat Général près la Cour d'Appel en remplacement de Monsieur LENGA Placide appelé à d'autres fonctions.

.....

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 9 AOÛT 1979

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail, Président
de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres,

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement

COLONEL DENIS SASSOU-NGUESSO.-

COLONEL LOUIS SYLVAIN GOMA.-

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et du Travail

P. Le Ministre des Finances
En mission, Le Ministre du Plan,

V. TAMBA - TAMBA.-

Pierre MOUSSA.-

AMPLIATIONS :

PM/CAB
MJT/CAB
SGAJ/DSJ
Parquet Général
Cour Suprême
D.B.
D.C.F.
B/Courrier
JORPC
Intéressés

1
1
1
1
1
1
1
1
1
3.